

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 3 février 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 3 février 2015 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Sylvain Drouin

**Est absent :**

**Monsieur le conseiller :** Jean-Guy Gosselin

**Formant quorum sous la présidence de M. le maire,** Harold Gagnon.

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2015.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Acceptation du "Plan de formation, perfectionnement et congrès - Année 2015".
  - 4.2 Autorisation de signatures - Lettre d'entente avec le SCFP Section locale 2903.
  - 4.3 Appui au projet "Accessibilité des services dans les Etchemins pour les personnes âgées".
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Dépôt et adoption du "Plan de déneigement révisé (janvier 2015) de la Municipalité de Lac-Etchemin".
  - 5.2 Confirmation du dépôt du rapport de l'année 8 (2014) "Plan de mise en œuvre et les indicateurs de performance du service de la sécurité incendie Lac-Etchemin/Saint-Luc" - Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.
  - 5.3 Désignation d'officiers municipaux autorisés à émettre des constats d'infraction en vertu du règlement numéro 140-2014.
  - 5.4 Adhésion aux "Fleurons du Québec" - 10<sup>e</sup> Édition 2015-2017.
  - 5.5 Confirmation du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 Désignation d'officiers municipaux autorisés à émettre des constats d'infraction.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

7.1 Appui à la "Fête de la pêche sur le lac Etchemin - Édition 2015".

7.2 Versement à consentir dans le cadre de la Politique culturelle "Aide pour la réalisation d'une activité culturelle dans le cadre d'une manifestation populaire".

7.3 Renouvellement du protocole d'entente avec la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Motion de félicitations - Mme Marika Labrecque.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

a) Participation au 4<sup>e</sup> cocktail dînatoire au bénéfice du Mont-Orignal, coopérative de solidarité le 14 février 2015.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. Harold Gagnon, maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».*

017-02-2015

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

018-02-2015  
3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
13 JANVIER 2015**

---

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH  
LEBLOND ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

019-02-2015  
4.1

**ACCEPTATION DU "PLAN DE FORMATION, PERFECTIONNEMENT ET  
CONGRÈS - ANNÉE 2015"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente résolution, le dépôt et l'acceptation du "Plan de formation, perfectionnement et congrès - Année 2015", préparé et soumis par le directeur général/secrétaire-trésorier, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise également le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder aux paiements des dépenses afférentes, sur présentation des rapports de frais soumis par les personnes autorisées audit plan de formation et en conformité avec le règlement numéro 12-2002 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

020-02-2015  
4.2

**AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE AVEC LE  
SCFP SECTION LOCALE 2903**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente à intervenir avec le SCFP section locale 2903 concernant le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer la lettre d'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

021-02-2015  
4.3

**APPUI AU PROJET "ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DANS LES  
ETCHEMINS POUR LES PERSONNES ÂNÉES"**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance du projet proposé par la Table de concertation des aînés des Etchemins et la Coopérative de solidarité et de services à domicile des Etchemins, dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Chaudière-Appalaches;

Considérant que le projet *Accessibilité des services dans les Etchemins pour les personnes âgées*, dont la Coopérative de solidarité et de services à domicile des Etchemins est le promoteur présente des objectifs et une vision qui sont partagés par la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin donne son appui quant à la réalisation de ce projet novateur et structurant pour la collectivité etcheminoise.

***Adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

022-02-2015  
5.1

**DÉPÔT ET ADOPTION DU "PLAN DE DÉNEIGEMENT RÉVISÉ (JANVIER 2015) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité reçoive le dépôt du "plan de déneigement révisé (janvier 2015) présenté par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

023-02-2015  
5.2

**CONFIRMATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANNÉE 8 (2014) "PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE LAC-ETCHEMIN/SAINT-LUC" - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES ETCHEMINS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirment par la présente résolution, le dépôt du rapport de l'année 8 (2014) concernant le Plan de mise en œuvre et les indicateurs de performance du service de la sécurité incendie Lac-Etchemin/Saint-Luc en lien avec le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.

***Adoptée à l'unanimité.***

024-02-2015  
5.3

**DÉSIGNATION D'OFFICIERS MUNICIPAUX AUTORISÉS À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 140-2014**

---

Considérant qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), le Conseil municipal doit désigner, par écrit, les noms et les qualités des personnes chargées d'émettre des constats d'infraction;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise et mandate le directeur général/secrétaire-trésorier, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et le contremaître aux travaux publics de la Municipalité de Lac-Etchemin, à délivrer les constats d'infraction pour l'application

du règlement numéro 140-2014 relatif à la cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants.

***Adoptée à l'unanimité.***

025-02-2015  
5.4

**ADHÉSION AUX "FLEURONS DU QUÉBEC" - 10<sup>E</sup> ÉDITION 2015-2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adhère aux "Fleurons du Québec" - 10<sup>e</sup> Édition 2015-2017 au tarif triennal de 1 075 \$ plus taxes, payable en un seul versement.

***Adoptée à l'unanimité.***

026-02-2015  
5.5

**CONFIRMATION DU DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE les membres du Conseil municipal confirment le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014;

QU'un exemplaire du bilan sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation ainsi que publié sur le site internet.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.

**DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

027-02-2015  
6.1

**DÉSIGNATION D'OFFICIERS MUNICIPAUX AUTORISÉS À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION**

Considérant qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), le Conseil municipal doit désigner, par écrit, les noms et les qualités des personnes chargées d'émettre un constat d'infraction;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise et mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité de Lac-Etchemin, à délivrer les constats d'infraction pour l'application des règlements suivants :

- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 65-2006;
- Règlement de zonage numéro 62-2006;
- Règlement de lotissement numéro 63-2006;
- Règlement de construction numéro 64-2006;
- Règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement de la Municipalité de Lac-Etchemin numéro 66-2006;
- Règlement régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin numéro 67-2006;
- Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 105-2010;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q. c. Q-2, r.22);
- Règlement sur le captage des eaux souterraines (R.R.Q., c. Q-2, r.6);

- Toute infraction aux dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19) ou l'un des règlements adoptés par le Conseil municipal en vertu de cette loi;
- Toute infraction aux dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) ou l'un des règlements adoptés par le Conseil municipal en vertu de cette loi;
- Un règlement de contrôle intérimaire provenant de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil municipal autorise et mandate le directeur de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin à délivrer les constats d'infraction pour l'application du règlement numéro 97-2009 et ses amendements, s'il y a lieu, concernant la prévention incendie.

**Adoptée à l'unanimité.**

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

028-02-2015  
7.1 **APPUI À LA "FÊTE DE LA PÊCHE SUR LE LAC ETCHEMIN - ÉDITION 2015"**

---

Considérant la volonté de l'Association de protection du lac Etchemin d'organiser des activités dans le cadre de la Fête de la pêche, les 5, 6 et 7 juin 2015;

Considérant l'appui de divers organismes du milieu;

Considérant que la municipalité est favorable à la tenue de cet événement populaire puisqu'il cadre parfaitement dans sa Politique familiale et des aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité donne son appui à l'Association de protection du lac Etchemin et à ses partenaires pour la tenue de la Fête de la pêche, les 5, 6 et 7 juin 2015;

QUE la municipalité participe financièrement à cette activité en souscrivant le tiers de la subvention jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement;

QUE la municipalité autorise les pêcheurs à pêcher gratuitement à l'endroit désigné sur le site de l'Éco-Parc lors de la saison de pêche;

QUE le versement dudit montant soit conditionnel à la tenue de l'activité "Fête de la pêche sur le lac Etchemin, édition 2015".

**Adoptée à l'unanimité.**

029-02-2015  
7.2 **VERSEMENT À CONSENTIR DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE "AIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION POPULAIRE"**

---

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution de subvention afin d'inciter les différentes organisations et manifestations populaires à réaliser une activité culturelle;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le Comité de suivi de la Politique culturelle a reçu une demande;

Considérant que la politique prévoit une évaluation par le Comité de suivi de la Politique culturelle et que cette évaluation est positive;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse une subvention de 250 \$ à l'organisation du Moulin La Lorraine pour la tenue d'activités dans le cadre de la semaine de relâche au Moulin La Lorraine (Atelier de découverte et de fabrication d'instruments de musique atypiques, atelier d'exploration et de création de photographie et réalisation d'une œuvre murale collective sont parmi les activités offertes aux jeunes de 6 à 12 ans animés par des artistes professionnels); les organisateurs devront également fournir les pièces justificatives.

***Adoptée à l'unanimité.***

030-02-2015  
7.3

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON  
DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS**

---

Considérant le consentement réciproque des dirigeants de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et de la Municipalité de Lac-Etchemin à parapher un protocole d'entente concernant certaines conditions et modalités relatives au versement d'une aide financière annuelle;

Considérant qu'il est important de déterminer les termes et les conditions d'une collaboration respective afin d'établir des liens harmonieux de coopération visant l'atteinte des objectifs préétablis par la Maison de jeunes;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH  
LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le protocole d'entente proposé et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole d'entente à intervenir entre la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et la municipalité et d'en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME MARIKA LABRECQUE**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la hockeyeuse Marika Labrecque de Lac-Etchemin qui prendra part aux prochains Jeux du Canada en Colombie-Britannique en février prochain au sein de l'équipe Québec de hockey féminin des moins de 18 ans.

Marika fera partie du contingent québécois qui regroupe les 20 meilleures joueuses de leur groupe d'âge au Québec.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

031-02-2015  
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS  
DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour janvier 2015 pour la somme de 272 075,42 \$, le tout tel que détaillé comme suit : "achats impayés : 151 807,34 \$ et déboursés directs : 120 268,08 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et déboursés directs ci-haut décrit.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

**SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :**

032-02-2015  
11.1-a)

**PARTICIPATION AU 4<sup>E</sup> COCKTAIL DÎNATOIRE AU BÉNÉFICE DU MONT-ORIGNAL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE 14 FÉVRIER 2015**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de 2 billets au coût de 75 \$ l'unité à titre de contribution financière pour le 4<sup>e</sup> cocktail dînatoire au bénéfice du Mont-Orignal, coopérative de solidarité le 14 février 2015.

***Adoptée à l'unanimité.***

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.



14.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Serge Plante propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER